

FORMATION À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DE PLATES-FORMES ÉLÉVATRICES MOBILES DE PERSONNES (PEMP)

**Préparation à l'autorisation de conduite
en application de l'article R4323-55/56/57 du Code du Travail
et par référence à la recommandation R486 CNAM TS**

OBJECTIFS

Etre capable de conduire en sécurité les PEMP

Après examen : délivrance selon le cas d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité ou d'un Avis d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

PRE REQUIS

Toutes personnes débutantes ou non, appelées à utiliser une PEMP et présentant les aptitudes requises :

- Etre âgé de 18 ans minimum
- Etre déclaré apte physiquement par la médecine du travail

PROGRAMME TYPE pour catégories 1 à 3 (A - B - C)

FORMATION THEORIQUE EN SALLE :

Cette formation est établie sur la base du référentiel de la recommandation R486 CNAMTS.

- Réglementation, normalisation et textes de la sécurité sociale
- Obligations du constructeur
- Obligations des employeurs, responsabilité du conducteur
- Classification et technologie des PEMP
- Caractéristiques des PEMP
- Principaux risques
- Règles de stabilité et de mise en oeuvre
- Règles de conduite, circulation et stationnement
- Adéquation
- Distances de sécurité avec les conducteurs électriques
- Organes de sécurité
- Utilisation des postes de secours

FORMATION PRATIQUE :

Application pratique des règles de sécurité dans l'utilisation des PEMP

- Mise en application des vérifications
- Positionnement de la PEMP
- Travail en élévation
- Dispositions relatives à l'environnement
- Manœuvres de secours

VALIDATION DE LA FORMATION :

Evaluation théorique et pratique